1. Formation du contrat – validité de l'offre - opposabilité

a. Les présentes conditions générales (nommées ci-après les "CG") régissent les modalités de mise à disposition et de maintenance du logiciel OmniPro (nommé ci-après le "Logiciel") fourni par la SA MIMS (ci-après "MIMS") à ses clients (ci-après le "Client").

b. Les CG sont un élément essentiel du contrat et leur applicabilité a été une condition de sa formation. En conséquence, il ne pourra y être dérogé que si MIMS y a consenti au préalable et par écrit.

c. Les offres de MIMS sont valables 3 mois à partir de la date de rédaction de l'offre.

d. L'acceptation par MIMS de bons de commande ou l'envoi d'une confirmation de commande au Client n'emportent pas dérogation à l'application des présentes CG. Si MIMS a expressément consenti à déroger à ses CG, celles-ci demeureront applicables de façon supplétive.

e. Le contrat est conclu par la réception par MIMS de son bon de commande signé pour accord par le Client.

f. MIMS se réserve le droit d'exiger un acompte, dont le non-paiement dans le délai mentionné dans le bon de commande, autorise MIMS à suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles.

g. Le Client reconnaît qu'en cas de litige, il ne contestera pas l'opposabilité des CG, dont il conservera une version imprimée, sans préjudice de l'article 11. Les CG en vigueur sont accessibles à l'adresse http://www.mims.be/conditions-generales-vente-prives.

2. Annulation et modification de la commande

Aucune commande ne peut être ni modifiée ni annulée, sauf accord préalable et écrit de MIMS. Toute commande de module ou de fonctionnalités supplémentaires fait l'objet d'une commande distincte.

3. Délais de livraison du logiciel préconfiguré

En l'absence de calendrier spécifié dans le bon de commande, les délais de livraison étant indicatifs, le Client ne pourra pas rompre le contrat si MIMS ne délivre pas le Logiciel dans le délai prévu, pour autant que le dépassement du délai ne soit pas supérieur à 60 jours et sauf cas de force majeure (ou calendrier spécifique).

4. Prix

a. Le prix (hors taxe) est défini par référence au prix mentionné dans le bon de commande signé par le Client.
b. Le prix est ajusté annuellement dans les limites de l'évolution de l'index des prix à la consommation. L'index de référence est celui de décembre 1996. La formule d'indexation sera donc :

$$\text{Prix du droit d'usage (N-1)} \times \frac{\text{Indice des prix à la consommation (N) (avec 1996 comme année de référence)}}{\text{Indice des prix à la consommation en (N-1) (avec 1996 comme année de référence)}}$$

N-1 = Valeur du droit d'usage annuel de l'année précédant celle en cours
N = Valeur du droit d'usage annuel de l'année en cours

Par valeur du droit d'usage annuel, on entend la valeur du/des modules du Logiciel dont la licence est concédée par MIMS au Client dans les limites définies dans le bon de commande.

De même, le contrat sera réputé résolu de plein droit, sans indemnité et sans que le Tribunal ne doive en prononcer la résolution judiciaire, dans l'hypothèse où le Client est en défaut d'exécuter ses obligations et s'abstient de les exécuter dans un délai de 15 jours à compter de la mise en demeure qui lui est adressée par MIMS en vue de l'y enjoindre.

5. Modalités de paiement

Les factures de MIMS sont payables à 30 jours à date de la réception de la facture.
Tous frais relatifs au recouvrement amiable ou judiciaire (en ce compris les frais d'avocat) seront supportés par le Client.

www.mims.be
info@mims.be
Rue du Montys, 63
4557 TINLOT (Belgique)
Tel : +32 (0) 85/27.33.90
Fax : + 32 (0) 85/21.33.46
RPM : Liège
TVA : BE 0462 218 658

Toute contestation éventuelle des factures doit être formulée par écrit endéans les huit jours, à compter de la date de la réception de la facture. La réclamation mentionnera toujours la date et le numéro de la facture contestée.

En cas de non-paiement de la facture :

a. Il sera dû de plein droit à un intérêt de 12% l'an sur le montant de la facture. En outre, il sera dû, à titre de dédommagement, une indemnité forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de 150,00 €. En contrepartie, le Client, s'il est un consommateur, est en droit de réclamer une indemnité forfaitaire équivalente en cas de non-respect, par MIMS, de ses obligations contractuelles.

b. MIMS se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations. Dans ce cas, elle en avisera le Client qu'elle mettra en demeure de payer, dans un délai de 8 jours, le montant de la facture. Si le Client refuse de faire droit à cette mise en demeure, le contrat sera résolu de plein droit, conformément à l'article 7, sans nouvelle mise en demeure, sans que la résolution doive être prononcée par le Tribunal et sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client.

6. Transfert des risques – défauts de conformité

a. Les risques liés au Logiciel sont transférés au Client au moment du premier accès au Logiciel par le Client.

b. Le Client s'engage à dénoncer par écrit tous défauts de conformité de la marchandise livrée dans un délai de 8 jours à compter de sa livraison.

7. Durée - Force majeure – clause résolutoire expresse

a. Le Contrat prend effet à la date de signature du bon de commande. Il est conclu pour une durée indéterminée, sans qu'aucune des Parties ne puissent cependant y mettre fin dans le courant de la première année. À l'échéance de la première année, chaque partie peut le résilier à tout moment moyennant un préavis de 3 mois au moins, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

b. Sans préjudice de l'article 1184 du Code civil, le contrat sera résilié de plein droit et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à MIMS, dans les hypothèses suivantes :

- Les circonstances telles qu'une grève, une tempête, une calamité/catastrophe naturelle, un incendie, un accident, un incident technique, des difficultés d'organisation interne indépendantes de la volonté de MIMS ou tout autre fait similaire sont à considérer comme des cas de force majeure, qui rendent impossible ou malaisée la poursuite de l'exécution du Contrat. En ce cas, MIMS sera déliée de toutes ses obligations et dégagée de toute responsabilité ; à cet effet, elle n'aura à établir ni l'imprévisibilité ni l'irrésistibilité des circonstances invoquées, ni l'impossibilité d'exécution du contrat ;
- en cas de faillite, d'insolvabilité ou de mise en liquidation du Client ;

8.- Droits de propriété intellectuelle – Etendue de la licence

a. Le Client reconnaît expressément que MIMS demeure seul titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs à ses signes distinctifs, au Logiciel, ses mises à jours et applications dérivées ainsi qu'à son manuel d'utilisation et à l'ensemble des éléments mis à disposition du Client par MIMS, quel que soit l'apport du Client. Il s'engage à s'abstenir, directement ou indirectement, de tous actes de nature à entraver la protection et/ou la jouissance des droits de propriété intellectuelle de MIMS.

b. Sauf accord en sens contraire, en contrepartie du paiement du prix défini dans le bon de commande, MIMS concède pour une durée d'un an le droit d'usage de l'ensemble des modules du Logiciel, tels que ceux-ci sont disponibles lors de la conclusion du contrat et tels que ceux-ci sont décrits dans le bon de commande. En cas d'importantes mises à jour, MIMS se réserve le droit de demander un complément de facturation.

c. La licence concédée par MIMS au Client, à titre non exclusif, est strictement personnelle, non transférable et temporaire. Elle est limitée à un usage du Logiciel et/ou du ou des modules commandés par le Client conforme aux besoins propres du Client, tels que ceux-ci sont définis d'un commun accord avec MIMS dans le bon de commande.

Le Client s'interdit par conséquent de consentir à aucun tiers l'usage de tout ou partie du Logiciel, sans l'accord préalable et exprès de MIMS. De même, le Client s'interdit, même à des fins personnelles, de faire usage de tout ou partie du Logiciel à partir d'autres accès extérieurs à celui ou ceux qui ont été définis d'un

www.mims.be
info@mims.be
Rue du Montys, 63
4557 TINLOT (Belgique)
Tel : +32 (0) 85/27.33.90
Fax : + 32 (0) 85/21.33.46
RPM : Liège
TVA : BE 0462 218 658

commun accord avec MIMS dans le calcul du prix décrit dans le bon de commande. Il s'abstiendra enfin de procéder à aucune copie du Logiciel, en tout ou en partie, autre qu'à des fins de back-up.

Pour autant que de besoin, le Client s'engage à définir, en interne, les droits d'accès au matériel informatique à partir duquel le Logiciel est mis à disposition de son personnel ; il assurera, sous sa pleine responsabilité, la gestion de ceux-ci, de manière à prévenir tout usage des droits d'accès et/ou du Logiciel non conformes au présent Contrat.

Les Parties conviennent que le présent engagement couvre également la documentation associée au Logiciel.

d. Les Parties conviennent que le droit d'utiliser le Logiciel ne comprend pas la remise du Logiciel sous la forme du langage source. Le droit d'utiliser le Logiciel implique, exclusivement, l'accès au langage objet. Le Client s'engage à ne pas chercher à accéder au code source du Logiciel, en tout ou en partie, pour quel que motif que ce soit, sans avoir reçu l'autorisation préalable, écrite et expresse de MIMS.

e. Les droits d'usage du Client sont en tout état de cause, et sauf accord écrit de MIMS en sens contraire, limités aux conditions suivantes :

- la décompilation du Logiciel est interdite;

- Toute interopérabilité entre les interfaces et les périphériques seront exclusivement réalisées par MIMS;

f.- Dans l'hypothèse où la licence consentie par MIMS au Client, pour quelque raison que ce soit, prend fin, le Client s'engage à ne plus utiliser le Logiciel pour y enregistrer des données. Les seuls accès autorisés porteront sur la consultation de données.

9.- Responsabilité

a. Le Client assume la pleine responsabilité de l'usage du Logiciel ; il déclare être informé de l'usage auquel le Logiciel est et doit être destiné. Il s'engage à faire usage du Logiciel de façon appropriée et conforme à l'usage auquel le Contrat et le manuel d'utilisation et les prescriptions de MIMS le destinent. MIMS décline toute responsabilité en cas de dommages, de quelque nature que ce soit, subis par un tiers ou par le Client du fait d'un usage anormal, inapproprié ou contraire à la Loi du Logiciel. MIMS n'est en outre pas responsable des données éventuellement erronées ou manquantes auxquelles le Logiciel donne accès.

De même, le Client assume seul les conséquences, notamment médicales, liées à l'usage par le Client du Logiciel dans le cadre de la prise en charge de soins aux patients.

b. Le Client s'oblige en outre à :

- veiller à ce que le réseau informatique et le système d'exploitation soient composés, exclusivement, de matériels couverts par un contrat de maintenance ou couverts par une garantie ;

-dans la mesure où l'utilisation du Logiciel requiert au préalable l'installation d'autres logiciels ou dans l'hypothèse où le Logiciel inter-opère avec d'autres logiciels, le Client s'oblige à conclure, pour ces autres logiciels, un contrat de licence et un contrat de maintenance auprès du fournisseur desdits logiciels ou auprès de leur distributeur ;

- ne pas installer de logiciel incompatible avec le Logiciel ;

- assurer, le cas échéant, une diffusion appropriée du manuel d'utilisation, des prescriptions de MIMS et des présentes CG auprès des utilisateurs, en cas d'utilisateurs multiples ;

- assurer, à tout moment, la parfaite sécurité du réseau informatique sur lequel le Logiciel est installé ; il veillera notamment à se doter d'installations informatiques qui sont protégées contre toute intrusion de tiers ou de virus susceptibles d'affecter le bon fonctionnement du Logiciel ;

- assurer la sauvegarde de ses données, notamment par des back-up qu'il conservera en toute sécurité.

c.- Le Client est seul responsable du bon fonctionnement des éléments de son réseau et de son système informatiques, en ce compris les éléments de l'infrastructure permettant un usage normal du Logiciel. Néanmoins, MIMS sera en droit d'exiger du Client qu'il mette son infrastructure d'exploitation et son réseau en conformité aux indications contenues dans le manuel d'utilisation ou les prescriptions techniques émises par MIMS, sans que ce droit n'oblige MIMS à procéder à aucun audit de l'installation informatique du Client.

www.mims.be
info@mims.be
Rue du Montys, 63
4557 TINLOT (Belgique)
Tel : +32 (0) 85/27.33.90
Fax : + 32 (0) 85/21.33.46
RPM : Liège
TVA : BE 0462 218 658

d.- Le Client déclare être informé que la mise à disposition du Logiciel est réalisée par MIMS par l'intermédiaire d'une connexion à distance. Le Client veillera par conséquent à assurer un accès libre et fonctionnel à son infrastructure informatique et à son réseau, de manière à permettre une communication avec le serveur de MIMS et son installation informatique. Le Client veillera en outre à ce qu'une telle communication soit toujours réalisable.

e.- Toute intervention du Client sur son infrastructure informatique, le réseau ou les fichiers informatiques interopérant avec le Logiciel doit être réalisée en conformité avec le manuel d'utilisation du Logiciel et les prescriptions techniques de MIMS et, à défaut, soumises à l'accord préalable et écrit de MIMS.

f.- Le Client se porte garant, à l'égard de MIMS, des conséquences de toutes condamnations qui viendraient à être prononcées à l'encontre de MIMS du fait d'un des usages du Logiciel cités ci-dessus, sub. Art. 9.a) à e).

10.- Formation, Helpdesk et maintenance du Logiciel

Moyennant le respect par le Client de ses engagements contractuels, MIMS s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir au Client, conformément aux standards et usages informatiques en vigueur, les services suivants :

Formation

Sans préjudice de l'obligation du Client d'assurer la diffusion de l'information (art. 9.b), organiser une formation de 3 heures relative à l'utilisation du Logiciel. MIMS détermine seule et de manière discrétionnaire le contenu de la formation ; celle-ci pourra être déléguée à des tiers choisis par MIMS.

Les éventuelles formations supplémentaires sont proposées au taux horaire prévu et stipulé sur le bon de commande.

Les formations supplémentaires à l'utilisation du Logiciel doivent faire l'objet d'un bon de commande distinct et sera soumise aux conditions financières définies d'un commun accord par les Parties.

Help-Desk –Support

MIMS met à disposition du Client différents types de support destinés à la correction de dysfonctionnement du Logiciel :

Une permanence téléphonique et en ligne (e-mail) :

Cette assistance consiste à fournir au Client, par téléphone ou par email, toutes les explications (de nature technique ou fonctionnelle) dont il a besoin pour utiliser le Logiciel. Le Client s'engage à mettre en œuvre les recommandations qui lui sont ainsi formulées.

La permanence sera assurée par MIMS, au 085/27.33.94 / prives@lists.mims.be , et ce au minimum pendant les heures ouvrables de la journée, à savoir : du lundi au vendredi : 9 h – 17h. Cette assistance téléphonique ou en ligne n'est prévue que pour couvrir les interventions qui ne nécessitent pas une intervention sur site.

Toute intervention planifiable fera l'objet d'une prise de rendez-vous, quel que soit l'objet de l'intervention. Il peut s'agir d'une installation du Logiciel sur un nouveau terminal, d'une installation d'un nouveau module, ou encore d'une nouvelle intégration.

La télémaintenance

Ce service consiste à travailler à distance directement au départ des bureaux de MIMS sur l'installation du Client, pour autant que celle-ci soit opérationnelle. Le Client autorise MIMS, si la télémaintenance nécessite de recourir à l'installation d'un logiciel adéquat sur le système du Client, tel que LogMeIn, TeamViewer, à procéder à l'installation dudit logiciel.

L'assistance sur site

Si le problème posé par le Logiciel nécessite une visite ou une planification de visite sur place, un technicien interviendra (uniquement pendant les heures de bureau.) sur le site du Client dans les délais les plus courts en fonction de l'urgence de la situation et au moins endéans 2 jours ouvrables dans les cas d'extrême urgence (en cas d'indisponibilité des données, par exemple). L'assistance sur site n'est envisagée qu'après la mise en œuvre de la télémaintenance et si et seulement si celle-ci n'a pas permis de résoudre techniquement le problème. L'assistance sur site est offerte par MIMS, aux conditions du présent contrat à concurrence de maximum 2 interventions par an. Toute intervention supplémentaire doit faire l'objet d'un bon de commande distinct.

www.mims.be
info@mims.be
Rue du Montys, 63
4557 TINLOT (Belgique)
Tel : +32 (0) 85/27.33.90
Fax : + 32 (0) 85/21.33.46
RPM : Liège
TVA : BE 0462 218 658

Mises à jour

MIMS s'engage à fournir au Client, pour autant que celui-ci ait honoré l'ensemble des factures échues émises par MIMS, les mises à jour du Logiciel. MIMS décide seule et de manière discrétionnaire du contenu et de la régularité des mises à jour.

Les mises à jour sont délivrées au Client moyennant un accès à distance ou par cd-rom ou via un serveur de données à l'adresse : ftp.mims.be. Les frais éventuels de délivrance des mises à jour sont pris en charge par le Client.

De plus, MIMS garantit le support des versions antérieures du logiciel pendant les 2 ans qui suivent la mise à disposition de cette version.

De même, les modalités de mise à disposition des mises à jour et des nouvelles versions du logiciel sont précisées sans que l'accès aux fonctionnalités introduites par l'homologation du ministère puisse faire l'objet de conditions financières spécifiques. Le délai de mise à disposition physique de la nouvelle version homologuée du logiciel OmniPro après publication des résultats de la délibération ne pourra pas dépasser le délai de trois mois.

Enfin, le Fournisseur garantit la récupération des données de la (des) version(s) précédente(s) (y compris des patients inactivés) lors de chaque mise à jour du programme.

Services non compris dans le support

Seules les interventions relatives aux dysfonctionnements du Logiciel sont prises en charge par MIMS dans le cadre des services de support, à l'exclusion notamment des pannes matérielles et des instabilités ou erreurs ou dysfonctionnements du réseau ou du système d'exploitation ou des logiciels du Client.

Toutes interventions non comprises dans le support (telle que, par exemple, des interventions en raison de problème liés au matériel du Client, d'instabilités existantes dans les logiciels systèmes (tel que le système d'exploitation) ou dans les logiciels bureautiques standards du Client, la réinstallation d'un ancien PC, la remise en route d'un backup, l'installation du Logiciel sur un nouveau terminal, ou un changement de type de Base de Données (passage Access > SQL, Access > Oracle, …) ou encore des demandes du Client relative à des développements ou applications ou modules spécifiques doivent faire l'objet d'un bon de commande distinct et sera soumise aux conditions financières définies d'un commun accord par les Parties.

Les frais de déplacement seront facturés au Client au tarif convenu dans le bon de commande.

11.- Communications électroniques

Le Client et MIMS s'engagent à reconnaître la valeur probante de la version imprimée de toutes leurs communications électroniques, de la même manière et dans les mêmes conditions que celle d´autres documents, rédigés ou conservés sous forme imprimée.

12.- Droit applicable – juridiction compétente

Les présentes CG sont régies par le droit belge et le droit européen. Tout litige relatif à la formation, l'interprétation et l'exécution du présent contrat sera exclusivement soumis au Tribunal de commerce de Liège, au même titre que tous litiges mettent en cause la responsabilité extracontractuelle de MIMS. Le Client s'engage de manière irrévocable à ne pas contester la compétence territoriale de ce tribunal ni le droit applicable au présent contrat.

www.mims.be
info@mims.be
Rue du Montys, 63
4557 TINLOT (Belgique)
Tel : +32 (0) 85/27.33.90
Fax : + 32 (0) 85/21.33.46
RPM : Liège
TVA : BE 0462 218 658